



Commune de Folkling
2 rue de l'Eglise
57600 FOLKLING
Tél : 03 87 85 08 44
Email : mairie@folkling.fr

COMMUNE DE FOLKLING

BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL

2025

Note de présentation brève et synthétique

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au **budget primitif** afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le son site internet <http://folkling.fr/>.

Sommaire

- I. Le cadre général du budget*
- II. La section de fonctionnement*
- III. La section d'investissement*
- IV. Les données synthétiques du budget*

I. Le cadre général du budget

Le **budget primitif** retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'**année 2025**. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité.

Le **budget primitif** constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le **budget 2025** a été voté le **3 avril 2025** par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

- Le projet de budget a été transmis au Conseil Municipal le **21 mars 2025**,
- Le projet de budget a été examiné et non amendé en commission des finances du **1er avril 2025**,

Il a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- De contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- De mobiliser des subventions publiques à chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de la collectivité.

D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

II. La section de fonctionnement

A. GENERALITES

*Le **budget de fonctionnement** permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.*

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux : salaires et toutes les dépenses quotidiennes.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (locations de salles, ventes de bois, ...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Ville à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

B. VUE D'ENSEMBLE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

RECETTES		DEPENSES	
<u>RESULTAT DE FONC. REPORTE</u>	<u>93 427.73 €</u>	CHARGES A CARACTERE GENERAL	343 150.00 €
ATTENUATIONS DE CHARGES	1 000.00 €	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS	389 000.00 €
PROD. SERVICES, DOMAINE, VENTES	15 400.00 €	ATTENUATIONS DE PRODUITS	42 000.00 €
IMPOTS ET TAXES	59 200.00 €	<u>VIREMENT VERS SECTION INVESTISSEMENT</u>	<u>127 074.73€</u>
FISCALITE LOCALE	499 375.00 €	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	107 720.00 €
DOTATIONS /PARTICIPATIONS	346 542.00 €	CHARGES FINANCIERES	35 000.00 €
AUTRES PRODUITS DE GESTION	30 000.00 €	CHARGES SPECIFIQUES	1 000.00 €
TOTAL RECETTES	1 044 944.73 €	TOTAL DEPENSES	1 044 944.73 €

C. LA FISCALITE DIRECTE LOCALE

Pour l'année **2025**, les taux suivants aux impôts directs locaux sont décidés (maintien des taux) :

Taxe	Taux 2025	<i>Taux 2024</i>
Taxe foncière bâtie (TFB)	27,84 %	<i>27,84 %</i>
Taxe foncière non bâties (TFNB)	44,75 %	<i>44,75 %</i>
Taxe d'habitation (TH) <i>(sur les résidences secondaires)</i>	11,80 %	<i>11,80 %</i>

Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2025 : 705 726€

D. LES DOTATIONS DE L'ETAT

Dotation Globale de Fonctionnement	2025	2024
D.G.F. montant total	141 538€	<i>148 876€</i>
Dotation élu local (DPEL)	255€	<i>255 €</i>
<i>D.G.F. des communes : dotation forfaitaire (DF)</i>	112 548€	<i>114 755€</i>
<i>D.G.F. des communes : dotation de solidarité rurale "péréquation" (DSR P)</i>	22 603€	<i>21 347 €</i>
<i>D.G.F. des communes : dotation nationale de péréquation (DNP)</i>	6 387€	<i>12 774 €</i>

III. La section d'investissement

A) GENERALITES

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

B) VUE D'ENSEMBLE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES		DEPENSES	
<u>VIREMENT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT</u>	<u>127 074.73€</u>	<u>SOLDE EXECUTION INVEST. REPORTE</u>	<u>503 450.45 €</u>
DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	662 950.45 €	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	141 000.00 €
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	433 200.00 €	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	15 000.00 €
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	394 225.27 €	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	148 000.00 €
		IMMOBILISATIONS EN COURS	810 000.00 €
TOTAL RECETTES	1 617 450.45 €	TOTAL DEPENSES	1 617 450.45 €

C) PRINCIPAUX PROJETS DE L'ANNEE 2025 :

Programmes principaux	Nature	Planning prévisionnel
Equipements publics quartier « Langefelder »	- Décompte définitif et réception des travaux d'équipements publics	Automne 2025
Atelier technique municipal	- Marché d'études et travaux - Vidéoprotection	Automne 2025
Aire sportive du Grosswald	- Mobilier urbain	Printemps 2025
Accessibilité des bâtiments publics	- Travaux au Gymnase - Contrôle technique	Courant 2025
Sécurité routière	- Passage à la limitation de vitesses à 30km des 2 villages - Plots lumineux sur passages piétons - Plateau routier rue Tenteling - Trottoir rue de Tenteling à l'étude	Courant 2025
Equipements techniques	- Achat d'une épareuse à l'étude	Printemps 2025
Divers travaux sur bâtiments	- Réhabilitation du sol de la salle des fêtes - Moteur cloche 4 église Folkling - Téléphonie Mairie	Eté 2025
Divers travaux de voirie	- Réfection de voiries au blow patch - 5 rue de l'église : Voirie provisoire + muret + nivellement du terrain à l'arrière	Courant 2025
Cimetières	- 1 Columbarium 2 urnes pour 6 familles	Eté 2025

D) SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS ET AIDES NOTIFIEES A PERCEVOIR :

Programme	Organisme	Dispositif	Notifié et dû au 31/12/2024
ATELIER MUNICIPAL	Etat	Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux	250 000€
	Département	Ambition Moselle	119 000€
AIRE SPORTIVE	ANS	PLAN 5000 équipements	26 000 €
	Etat	Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux	28 700 €
	Région Grand Est	Dispositif cadre de vie	9 500 €

IV. Les données synthétiques du budget 2025

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	329 500,00	872 450,45
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	784 500,00	745 000,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 503 450,45	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		1 617 450,45	1 617 450,45
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 044 944,73	951 517,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 93 427,73
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		1 044 944,73	1 044 944,73
TOTAL DU BUDGET (4)		2 662 395,18	2 662 395,18

Fait à Folkling, le 7 avril 2025